



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 29 AVRIL 2022

N° 2022-06-01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 15 Total (mini 19) : 32</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix chacun)**

Gérard TENOUX

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Agnès ROSSI à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Yann TRACOL à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Lionel TARDY à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT,

Délégué.es excusé.es

Nicolas DARAGON, Robert GARCIN, Jean-Jacques MONPEYSSEN

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Vincent JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.



Objet : Inscription dans les commissions thématiques : dérogation à l'article 8 du règlement intérieur

Délibération sans incidence financière

Rapport :

En complément de la délibération n° 2022-04-01 du 21 mars 2022, la Présidente propose que le Bureau statue sur la demande de dérogation suivante :

Sollicitation pour participation de plusieurs élus d'une collectivité dans la même commission :

Commune	Nom Prénom	Fonction	Commission demandée
Orpierre	CREMILLIEUX Gilles	Titulaire	Histoire et Patrimoines
	CHASTEL Jacques	Suppléant	

Délibération :

- ◆ Vu l'article 8 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Considérant l'intérêt des élus pour participer aux travaux des commissions thématiques du Parc

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de déroger à l'article 8 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc
- **Valide** la demande d'inscription listée ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

